

**Objet :** *RD - Demande de subventions au titre de l'appel à projets « Territoires zéro non-recours »*

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

*Barberaz*

*Barby*

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

*Challes-les-Eaux*

*Chambéry*

*Cognin*

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

*Jacob-Bellecombette*

*Jarsy*

*La Compôte*

*La Motte-en-Bauges*

*La Motte-Servolex*

*La Ravoire*

*La Thuile*

*Le Châtelard*

*Le Noyer*

*Les Déserts*

*Lescheraines*

*Montagnole*

*Puygros*

*Saint-Alban-Laysse*

*Saint-Baldoph*

*Saint-Cassin*

*Sainte-Reine*

*Saint-François de Sales*

*Saint-Jean-d'Arvey*

*Saint-Jeoire-Prieuré*

*Saint-Sulpice*

*Sonnaz*

*Thoiry*

*Vérel-Pragondran*

*Vimines*

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt

Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Jean-Pierre Fressoza

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

- conseillers excusés : 18

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 077-23

objet **RD - Demande de subventions au titre de l'appel à projets « Territoires zéro non-recours »**

---

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, indique que le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées a récemment lancé un appel à projets « Territoires zéro non-recours » (TZNR) afin de promouvoir les initiatives de lutte contre le non-recours aux droits sociaux. Ce fonds, doté de 2 millions d'euros par an sur 3 ans, permettra d'accompagner 10 territoires et de mobiliser une pluralité d'acteurs (collectivités, associations, caisses de sécurité sociale, bailleurs sociaux...).

Cet appel à projets a pour objectif :

- d'encourager la mise en place de nouvelles initiatives en matière de coopération ou de mutualisation entre différentes structures contribuant à l'accès aux droits,
- de développer des démarches ciblées pour informer et accompagner les personnes sur leurs droits (accès aux RSA, prime d'activité, mais aussi chèque-énergie, APL ainsi que l'accès aux services publics),
- de consolider les actions et pratiques existantes d'accès aux droits et médiation numérique sur un territoire en aidant à leur structuration,
- de soutenir les expérimentations innovantes.

Grand Chambéry a, sur proposition du représentant de l'Etat en Savoie et accompagnée des communes de Chambéry et Cognin, déposé un dossier dans le cadre de cet appel à projets afin d'expérimenter sur des secteurs de ces deux communes (Hauts-de-Chambéry, Biollay et Poterie) diverses actions.

Les objectifs et l'impact attendu de cette expérimentation sont de différentes natures :

- Aller à la rencontre de l'ensemble des habitants des territoires du Biollay, des Hauts-de-Chambéry (Chambéry) et de la Poterie (Cognin).
- Repérer et contacter l'ensemble des habitants ne bénéficiant pas de leurs droits avec un objectif de 30 % de la population contactée et un objectif de 15 % d'habitants avec des nouveaux droits ouverts.
- Proposer une offre d'accès aux droits de meilleure qualité aux habitants par la montée en qualification de l'ensemble des professionnels chargés de l'accès aux droits sur les territoires, soit environ 50 professionnels des collectivités, des associations, des opérateurs de l'Etat identifiés dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville.
- Rendre lisible et accessible l'offre d'accès aux droits aux populations des quartiers concernés, en coordonnant mieux les réponses et en communiquant de manière adaptée aux populations.

Le projet sera piloté par un comité de pilotage « TZNR » réunissant les représentants institutionnels avec les services chargés du déploiement (collectivités partenaires et services de l'Etat), les représentants des services sociaux (CAF, MSA, Pôle Emploi, CPAM), un représentant des bailleurs sociaux, des représentants des habitants relais et des associations. Le Département de la Savoie sera invité au comité de pilotage au titre de l'articulation de l'appel à projets avec France Travail et du pacte des solidarités ainsi que de l'investissement de ses professionnels de terrain dans les dynamiques locales d'accès aux droits.

Ce comité de pilotage aura la charge d'organiser le croisement de données entre institutions, de suivre et évaluer l'avancée du projet, de proposer les conventionnements avec les institutions et de valider les plans d'action et de communication.

La démarche s'appuiera sur un déploiement territorial en 3 phases, une évaluation de fin de première phase précédant le déclenchement de la 2<sup>e</sup> phase et une évaluation de la 2<sup>e</sup> phase précédant le déclenchement de la 3<sup>e</sup> :

- 1<sup>e</sup> phase : juillet 2023-décembre 2023 : mise en place de l'expérimentation et recrutement des personnels dédiés à l'expérimentation (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases),
- 2<sup>e</sup> phase : 2024-2025 : déploiement dans le quartier Biollay-Cognin,
- 3<sup>e</sup> phase : 2025-2026 : essaimage dans les Hauts-de-Chambéry et poursuite dans Biollay-Cognin.

Le budget prévisionnel présenté dans le dossier de réponse à l'appel à projets est de 560 000 € sur les 3 années de l'expérimentation. Les cofinancements des collectivités partenaires s'élèvent à 20,5 % :

1 chef-fe de projet institutionnel-le	<b>112 500</b>
1 assistant-e de service social	<b>87 500</b>
1 médiateur-trice	<b>75 000</b>
1 médiateur-trice n°2	<b>75 000</b>
(1 médiateur-trice n° 3 (seulement 3 <sup>ème</sup> année)	<b>30 000</b>
Actions de formation et de supervision	<b>62 500</b>
Charges de fonctionnement (base de vie et de travail de l'équipe-projet)	<b>37 500</b>
Actions diverses de soutien au projet (dont communication, interprétariat)	<b>50 000</b>
Accompagnement extérieur (évaluation, appui juridique)	<b>30 000</b>
<b>Total</b>	<b>560 000</b>
<b>Cofinancement ville de Chambéry</b>	<b>62 500</b>
Frais de structure DECLIC	37 500
Poste médiateur 2	25 000
<b>Cofinancement Grand Chambéry</b>	<b>52 500</b>
Ingénierie au titre des compétences de Grand Chambéry	17 500
Subvention accès aux droits en politique de la ville	12 500
Poste médiateur 2	22 500
<b>Cofinancement Total</b>	<b>115 000</b>
<b>Financement Etat</b>	<b>445 000</b>
Pourcentage cofinancement	<b>20,5%</b>

La réponse des services de l'Etat à cet appel à projets est attendue pour mi-juin avec un démarrage, dans l'hypothèse où le dossier déposé serait retenu, pour juillet 2023.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégations de compétences au Bureau pour les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 2 Abstentions :**

**Article 1 : confirme** le dépôt par Grand Chambéry, en partenariat avec les communes de Chambéry et Cognin, du dossier de réponse à l'appel à projets « Territoires zéro non-recours » lancé par l'Etat,

**Article 2 : sollicite** les subventions les plus élevées possible au titre de l'appel à projets « Territoires zéro non-recours »,

**Article 3 : autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir au titre de ces demandes de subventions,

**Article 4 : dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **077-23**

Objet de l'acte : RD - Demande de subventions au titre de l'appel à projets «  
Territoires zéro non-recours »

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 20 juin 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29602H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29602H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2023

Publication sur le site internet: mardi 20 juin 2023